

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 14 septembre 2020, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon.

Sont également présents, les conseillers et conseillères :

Claude Martel
Josée Crane
Tony Potvin
Annie Lapointe
Caroline Roberge
Réal Bérubé

Formant quorum.

Ordre du jour

OUVERTURE

Ouverture de la séance par madame la mairesse

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Autorisation de siéger à huis clos
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 3 août 2020
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance du 17 août 2020
- 1.5 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 14 septembre 2020
- 1.6 Rapport général de la mairesse
- 1.7 Résolution pour bannir ou éliminer graduellement la vente d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales
- 1.8 Résolution pour reconnaître le droit à l'eau et aux services d'assainissement

2. FINANCES

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois d'août 2020
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 31 juillet 2020
- 2.3 Demande d'aide financière 2020-2021 - Calacs
- 2.4 Campagne de financement – Grands Frères Grandes Sœurs

3. PERSONNEL

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

- 4.1 Récyclage des vieux pneus de débusqueuse
- 4.2 Achat de pneus – camion dix roues

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER

- 7.1 Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration, enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux, dossier n° 00030082-1-91005 (2) – 2020-06-10-52
- 7.2 Ouverture des soumissions – gravier pour la route du Lac-Maggie

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 9.1 Demande au règlement PIIA no 18-22 – 220, rue Principale

10. LOISIRS ET CULTURE

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

1. ADMINISTRATION

1.1 AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS

Résol. 20-185

ATTENDU le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU le décret subséquent qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 16 septembre 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE, selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne.

ACCEPTÉE

1.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résol. 20-186

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AOÛT 2020

Résol. 20-187

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 août 2020;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 3 août 2020 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AOÛT 2020

Résol. 20-188

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 17 août 2020;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 17 août 2020 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.5

APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 14 SEPTEMBRE 2020

Résol. 20-189

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 14 septembre 2020 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de Mme la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Caroline Roberge appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 14 septembre 2020 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

ACCEPTÉE

1.6

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

- Tirage pour jardins et potagers
- Tirage maisons fleuries
- Parc Doyon

1.7

RÉSOLUTION POUR BANNIR OU ÉLIMINER GRADUELLEMENT LA VENTE D'EAU EMBOUTEILLÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX ET LORS DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

Résol. 20-190

ATTENDU QUE les bouteilles de plastique à usage unique sont une nuisance environnementale et qu'on en retrouve plus de 700 millions par année dans les lieux d'enfouissement au Québec;

ATTENDU QUE plus de 30% des bouteilles d'eau consommées à la maison ne seraient pas mises dans le bac de recyclage;

ATTENDU QUE Lac-Bouchette est une municipalité en symbiose avec la nature et qu'il est impératif qu'elle réduise à la source les déchets de plastique qui peuvent se retrouver dans la nature;

ATTENDU QUE la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* priorise la réduction à la source;

ATTENDU QUE la majorité des résidentes et des résidents sont conscients qu'il est important de préserver l'environnement et que de bannir les bouteilles d'eau en plastique est une solution qui aura des répercussions immédiates;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette exploite et entretient un système réglementé de traitement et de distribution de l'eau potable qui répond à des normes de qualité parmi les plus strictes au monde;

ATTENDU QUE la réglementation entourant la qualité de l'eau embouteillée n'est pas aussi stricte que celle que doit respecter la Municipalité de Lac-Bouchette;

ATTENDU QUE le pompage de la ressource, l'emballage et la distribution des bouteilles d'eau jetables ont des répercussions négatives sur la qualité de l'air et le climat, qu'ils entraînent une utilisation inutile des ressources, comme le pétrole qui entre dans la fabrication des bouteilles en plastique et le carburant nécessaire à l'acheminement des bouteilles d'eau jusqu'aux consommateurs, et que le recyclage et l'élimination des bouteilles engendrent des coûts inutiles;

ATTENDU QUE l'eau du robinet de la municipalité de Lac-Bouchette est sécuritaire, saine et accessible à la population et aux visiteurs, qu'elle est déjà accessible dans la plupart des établissements publics et qu'elle est nettement plus respectueuse de l'environnement que l'eau embouteillée;

ATTENDU QU'en l'absence d'accès à l'eau potable municipale, l'eau embouteillée peut représenter une solution de rechange adéquate;

ATTENDU QUE l'interdiction de la vente et de la distribution d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales est l'une des trois étapes requises pour que la municipalité de Lac-Bouchette puisse obtenir le titre de « *communauté bleue* »;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette mette fin à la vente de bouteilles d'eau jetables dans les installations municipales, les concessions détenues ou gérées par la Municipalité et les distributrices qui se trouvent dans les établissements publics, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale dans ces établissements;

QU'il soit en outre résolu que la Municipalité de Lac-Bouchette cesse d'acheter des bouteilles d'eau jetables pour distribution lors des assemblées municipales, des activités municipales ou de travaux extérieurs, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale lors de ces événements ou en cas de crise ou de situation d'urgence;

QU'il soit en outre résolu que la Municipalité de Lac-Bouchette prévoit plus de pichets d'eau municipale pour les assemblées et les activités municipales ;

QU'il soit en outre résolu que la Municipalité de Lac-Bouchette lance une campagne de sensibilisation auprès du personnel et de la population pour expliquer les raisons qui sous-tendent ces décisions;

QU'il soit en outre résolu que la Municipalité de Lac-Bouchette sensibilise les organismes para-municipaux, ainsi que les organismes qui reçoivent des contributions financières de la Municipalité pour la tenue d'événements sportifs ou culturels, à faire de même.

ACCEPTÉE

1.8

RÉSOLUTION POUR RECONNAÎTRE LE DROIT À L'EAU ET AUX SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Résol. 20-191

ATTENDU QU'à travers le monde, près de 750 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, que quatre milliards de personnes font face à une grave pénurie d'eau et que 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats;

ATTENDU QUE l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 28 juillet 2010 une résolution reconnaissant le droit à l'eau et aux services d'assainissement;

ATTENDU QUE le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté le 23 septembre 2011 une résolution sur le droit à l'eau potable et aux services d'assainissement, qui demande aux gouvernements d'agir concrètement en se dotant de plans d'action, en mettant en place des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes et en assurant l'accès à des services abordables à toute leur population;

ATTENDU QUE le Syndicat canadien de la fonction publique et le Conseil des Canadiens ont demandé aux municipalités canadiennes de les aider à convaincre le gouvernement fédéral de protéger le droit à l'eau et aux services d'assainissement;

ATTENDU QUE la reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement est l'une des trois étapes requises pour que la municipalité de Lac-Bouchette puisse obtenir le titre de « *communauté bleue* »;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Caroline Roberge appuyée par M. le conseiller Tony Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette reconnaisse et affirme que le droit à l'eau et aux services d'assainissement est un droit de la personne;

QU'il soit en outre résolu que la Municipalité de Lac-Bouchette demande aux gouvernements fédéral et provincial d'enchâsser le droit à l'eau et aux services d'assainissement dans leurs lois respectives;

QU'il soit en outre résolu que la Municipalité de Lac-Bouchette demande au gouvernement fédéral de se doter d'un plan national d'action en vue de faire respecter le droit à l'eau et aux services d'assainissement.

ACCEPTÉE

2.

FINANCES

2.1A

Résol. 20-192

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2020

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois d'août 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer d'août 2020 suivants soient approuvés :

Août 2020		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
Folio 700 084		
Bell - kiosque	36,79 \$	364,52 \$
Hydro-Québec - centre comm.	205,87 \$	7 532,84 \$
Bobby Desgagné	310,00 \$	805,00 \$
Mageco LMG	18 904,69 \$	18 904,69 \$
André Cloutier	472,79 \$	472,79 \$
Lise Marcoux	300,00 \$	300,00 \$
Excavation rénovation Drolet	425,00 \$	1 028,62 \$
Ghislaine M.-Hudon	126,45 \$	126,45 \$
Service de déneigement V.P.	4 943,93 \$	4 943,93 \$
Gilles Dupont Carole Cosserson	298,28 \$	298,28 \$
Alexandre Rousselle	260,27 \$	260,27 \$
9221-5516 Québec Inc.	2 103,35 \$	2 103,35 \$
Atelier d'architecture de la Pointe-Sphérique	1 600,45 \$	1 600,45 \$
Brandt	1 003,86 \$	1 003,86 \$
Cain Lamarre	4 912,56 \$	4 912,56 \$
Martin Cloutier	300,78 \$	300,78 \$
Canadian national	17,25 \$	17,25 \$
9103-8216 Québec Inc.	1 528,48 \$	1 528,48 \$
Coop Chambord	1 213,16 \$	1 213,16 \$
9193-8605 Québec Inc.	122,62 \$	122,62 \$
Desco Inc.	67,15 \$	67,15 \$
Bobby Desgagné	495,00 \$	- \$
Dicom express	843,78 \$	843,78 \$
Electro-Ilnu Inc.	1 946,73 \$	1 946,73 \$
Enseigne lettrage Flash	954,16 \$	954,16 \$
Eurofins environex	1 275,94 \$	1 275,94 \$
Excavation rénovation Drolet	603,62 \$	- \$
Ferblanterie Cinq-Mars	224,48 \$	224,48 \$
Fonds d'information	85,00 \$	85,00 \$
Garage Edmond Gagné	363,09 \$	363,09 \$
Havre du Lac-St-Jean	52,00 \$	52,00 \$
Hetek solutions	442,37 \$	442,37 \$
Horizon mobile	173,96 \$	173,96 \$
LCR	129,33 \$	129,33 \$
Lumen	346,25 \$	346,25 \$
La maison du bleuet	287,32 \$	287,32 \$
Gilles Marcoux	584,16 \$	584,16 \$
Mécanique Dave Bilodeau	154,48 \$	154,48 \$
Mégaburo	135,01 \$	135,01 \$

Ministre des Finances	47 504,00 \$	47 504,00 \$
MRC du Domaine-du-Roy	24 249,60 \$	24 249,60 \$
Jeannot Munger	63,18 \$	63,18 \$
Nutrinor énergies	3 450,67 \$	3 450,67 \$
Plomberie Girard & Voyer	242,61 \$	242,61 \$
Pompes Saguenay	1 575,41 \$	1 575,41 \$
Produits B.C.C.	4 939,33 \$	4 939,33 \$
Produits BCM	619,15 \$	619,15 \$
Refuge animal	1 481,64 \$	1 481,64 \$
Société canadienne des postes	283,56 \$	283,56 \$
SCFP	358,79 \$	358,79 \$
Jean-Pierre Tremblay	40,98 \$	40,98 \$
Bell - kiosque	95,04 \$	- \$
Bell - Municipalité	93,65 \$	- \$
Bell - plage	56,90 \$	- \$
Hydro-Québec - pompage	170,79 \$	- \$
Hydro-Québec - kiosque	196,28 \$	- \$
Bell - voirie	82,14 \$	- \$
Hydro-Québec - CCCS	534,40 \$	- \$
Bell mobilité	216,00 \$	216,00 \$
Hydro-Québec - plage	754,00 \$	- \$
SSQ	3 602,15 \$	3 602,15 \$
Hydro-Québec - garage mun.	1 605,04 \$	- \$
Hydro-Québec - édifice municipal	1 065,91 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 557,43 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 443,12 \$	- \$
Ministère du Revenu	12 590,46 \$	12 590,46 \$
Receveur général du Canada	4 802,53 \$	4 802,53 \$
Cogéco câble	40,18 \$	40,18 \$
Desjardins sécurité financière	4 416,52 \$	4 416,52 \$
Total:	166 381,87 \$	166 381,87 \$
Salaires		
6 août 2020	5 581,47 \$	5 581,47 \$
13 août 2020	6 938,39 \$	6 938,39 \$
20 août 2020	7 153,76 \$	7 153,76 \$
27 août 2020	10 205,01 \$	10 205,01 \$
Total des salaires	29 878,63 \$	29 878,63 \$
TOTAL:	196 260,50 \$	196 260,50 \$

ACCEPTÉE

2.1B

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et secrétaire-trésorier

2.2

Résol. 20-193

APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 31 juillet 2020;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 31 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 31 juillet 2020 soit accepté.

ACCEPTÉE

2.3
Résol. 20-194

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2020-2021 - CALACS

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annie Lapointe appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de participer à la campagne de financement de Calacs entre elles et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à verser un montant de 50\$.

ACCEPTÉE

2.4
Résol. 20-195

CAMPAGNE DE FINANCEMENT – GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers de participer à la campagne de financement des Grands Frères Grandes Sœurs et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à verser un montant de 25\$.

ACCEPTÉE

3. PERSONNEL

Aucun item

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

4.1 RECYCLAGE DES VIEUX PNEUS DE DÉBUSQUEUSE
Résol. 20-196

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit des déchets volumineux à chaque semaine près des conteneurs;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années elle accumule des pneus de débusqueuse qu'elle ne peut apporter à l'éco-centre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de Groupe Pol au coût de 210\$ plus taxes la tonne métrique pour ramasser les pneus de débusqueuse.

ACCEPTÉE

4.2 ACHAT DE PNEUS – CAMION DIX ROUES

Résol. 20-197

ATTENDU QUE nous devons faire le changement des pneus du camion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à faire l'acquisition de 8 pneus chez Transport B.D. Paradis au coût de 350\$ du pneu posé.

ACCEPTÉE

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

Aucun item

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION, ENVELOPPE POUR DES PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX, DOSSIER NO 00030082-1-91005 (2) – 2020-06-10-52

Résol. 20-198

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette approuve les dépenses d'un montant de 36 788,61\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ACCEPTÉE

7.2 OUVERTURE DES SOUMISSIONS – GRAVIER POUR LA ROUTE DU LAC-MAGGIE

Résol. 20-199

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a demandé des soumissions pour le rechargement de la route du Lac-Maggie en gravier;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu (1) une soumission soit :

- ➔ Excavation Rénovation Drolet... avec livraison..... 11\$ la tonne;
..... sans livraison..... 4\$ la tonne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de recharge en gravier de la route du Lac-Maggie à Excavation Rénovation Drolet et ce, pour un montant de 11\$ la tonne livré et de 4\$ la tonne sans livraison;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon et M. le directeur général et secrétaire-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1 DEMANDE AU RÈGLEMENT PIIA N° 18-22 – 220, RUE PRINCIPALE

Résol. 20-200

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme concernant une demande au règlement du PIIA n° 18-22;

ATTENDU l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme voulant informer le conseil municipal que la demande consiste à remplacer le revêtement de bardeaux d'asphalte de la toiture existante par un nouveau en tôle de couleur noire au 220, rue Principale;

ATTENDU QUE plusieurs maisons dans le voisinage ont des toitures en tôle;

ATTENDU QUE la couleur et la texture des matériaux proposées s'intégreront bien au bâtiment ainsi qu'au milieu bâti existant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de remplacement du revêtement de bardeaux d'asphalte de la toiture existante par un nouveau en tôle de couleur noire au 220, rue Principale car ainsi elle répondra aux critères du règlement du PIIA n° 18-22 du secteur.

ACCEPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

Aucun item

11. VARIA

Aucun item

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résol. 20-201

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée.

Il est 19 h 25.

ACCEPTÉE

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.